

DELIBERATION N°02-14

Réaménagement intérieur de l'espace enfant de la bibliothèque

Séance du 14/03/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 28/02/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 08 votants : 08
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANORE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adj - Alain GIPET - David JEAN-JACQUES - Loick PAUL - Pascal AUGUSTE - Laetitia TIOUKA - Serge KILINAN (démissionnaire).

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Afin d'accueillir les jeunes usagers de la bibliothèque dans de meilleures conditions, pour un rangement des collections adapté, et pour permettre le projet de création d'un espace dédié aux enfants, un aménagement de la bibliothèque est nécessaire grâce notamment à un nouveau fonds et par la création d'un espace ludothèque.

Un espace enfant ne serait vraiment mis en valeur que s'il est occupé. Trouver des idées et mettre en place des activités seront d'autant plus aisé avec des documents de références. Des livres de jeux, des livres présentant des jeux ou des livres-jeux sont des genres incontournables du monde bibliothécaire.

Aussi en accompagnement du réaménagement, un renouvellement du fonds dédié aux enfants, mais aussi aux parents, enseignants, et professionnels de l'enfance avec des livres spécialisés, serait judicieux.

Budget prévisionnel du projet de réaménagement de l'espace enfant de la bibliothèque				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Autres services Extérieurs	9 900 €	Etat-DAC	9 000 €	91 %
		Commune	900 €	9 %
TOTAL	9 900 €	TOTAL	9 900 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide le réaménagement intérieur de l'espace enfant de la bibliothèque communal.

Arrête le coût prévisionnel de cette opération à 9 900 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite l'aide du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

PO/LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, Absent
L'Adjoint Suppléant

Félix TIOUKA